

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nomingue**

Le conseil municipal de Nomingue siège en séance extraordinaire ce 31 mai deux mille vingt-deux (31 mai 2022) à la salle « J.-Adolphe-Ardouin », à dix-neuf heures trente (19h30), à laquelle sont présents :

Madame la mairesse, Francine Létourneau
Monsieur le conseiller, Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller, Sylvain Gélinas
Madame la conseillère, Chantal Thérien
Monsieur le conseiller, Luc Boisvert
Madame la conseillère, Suzie Radermaker
Monsieur le conseiller, René Lalande

Monsieur François St-Amour, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

Conformément à l'article 152 du Code municipal, le directeur général certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la mairesse Francine Létourneau, celle-ci déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Octroi du mandat pour la surveillance de chantier – Réfection du chemin des Faucons
3. Période de questions
4. Levée de la séance

**1. Résolution 2022.05.166
Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2. Résolution 2022.05.167
Octroi du mandat pour la surveillance de chantier – Réfection du chemin des Faucons**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres S2022-01 pour la réfection des chemins des Faucons;

CONSIDÉRANT que ce projet requiert une surveillance de chantier par une firme d'ingénierie;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'octroyer un mandat à la firme WSP pour la surveillance de chantier du projet de réfection du chemin des Faucons, au montant de quatre-vingt-dix-

sept mille dollars (97 000 \$), plus les taxes applicables, le tout conformément à leur offre de service datée du 25 mai 2022.

D'affecter la dépense réelle au règlement d'emprunt numéro 2022-471.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Résolution 2022.05.168

4. Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que la séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je soussigné François St-Amour, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Nominugue, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

François St-Amour, ing.
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Francine Létourneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Létourneau
Mairesse

Francine Létourneau
Mairesse

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Greffier-trésorier

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.